VILLE DE Graulhet
République Française
Liberté Egalité Fraternité

# DÉLIBÉRATION du conseil municipal du jeudi 16 avril 2026

**Délibération n°26**
**DEL 2026/039**

| OBJET : Election des représentants à la commission de suivi des sites - EPC France | |
|---|---|
| Date de convocation : **10 avril 2026** | Nombre de conseillers en exercice : **33** |

Le 16 avril 2026 à 19 heures, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Benjamin VERDEIL, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 28
M. VERDEIL Benjamin - Mme KAOUANE-METAHRI Louisa - M. CATHALAU Jean-Luc - Mme VICENTE Béatrice - M. TERRASSIE Vincent - Mme MAXIMILIEN Danièle - M. ROBERT-COLS Pascal - Mme AIT AISSA Saliha - M. DILE Jean-Pierre - M. BELMAAZIZ Kader - M. LACAZEDIEU Frédéric - M. BES Henri - M. ROQUES François - Mme GAYRAUD Nathalie - LLUCH-SALA Karine - Mme HAYMES Béatrice - Mme ETIENNE Nathalie - Mme POVOA Annick - M. GAY Etienne - Mme POUJOL-MAFFRE Marie-Camille - M. MONTELS Jules - M. AUBES Jean-Marc - Mme VAURS Isabelle - M. CORTIJOS Boris - M. DELMAS Joël - M. BACOU Julien - Mme MALEPLATE Marine - Mme RAJAOARISOA Thérésa.

Absents avec pouvoir : 5
Mme LANAU Leslie (pouvoir VICENTE Béatrice)
M. CATHALAU Pierre (pouvoir ROBERT-COLS Pascal)
Mme DA COSTA Céu (pouvoir VERDEIL Benjamin)
Mme BONNET Laure (pouvoir POUJOL-MAFFRE Marie-Camille)
M. MARQUES Pédro (pouvoir TERRASSIE Vincent)

Absents sans pouvoir : Néant.

Secrétaire de séance : Mme VICENTE Béatrice

---

Résultat du vote : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121.29,

Vu l'article L125-2 du code de l'environnement instituant les comités locaux d'information et de concertation pour les établissements à risque SEVESO,

- la commune de Graulhet se situe dans un périmètre concerné par l'établissement classé, EPC France situé sur la commune de Montdragon,

- les comités locaux d'information et de concertation pour les établissements classés à risque SEVESO, sont composés de 5 collèges, le collège des collectivités comprend des représentants proposés par leur assemblée délibérante,

- les membres des CSS sont nommés pour une période de trois ans renouvelables,

Le conseil municipal, entendu l'exposé du Maire,

**DÉCIDE**

- DE DESIGNER M. Benjamin VERDEIL, Maire (titulaire) et M. Jean-Luc CATHALAU (suppléant) au titre de représentants de la collectivité au sein de la commission de suivi des sites - EPC France.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Benjamin VERDEIL**

Le secrétaire de séance : **Béatrice VICENTE**

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN

Déposée en Préfecture le : 29 AVR. 2026

Publiée le : 29 AVR. 2026

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »